

Euthanasie par omission : l'Italie ouvre la porte

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 14 novembre 2008

Euthanasie par omission

En Italie, la Cour de cassation vient à l'inverse de prendre une décision de mort en levant le dernier obstacle juridique à l'arrêt de l'alimentation et de l'hydratation artificielles d'Eluana Engaro, qui vit dans un état de coma profond depuis 1992 à la suite d'un accident de voiture. Soignée dans une clinique de religieuses, elle reçoit depuis lors les « soins ordinaires » ; nul n'y songe à la débrancher.

C'est son père qui mène bataille pour obtenir qu'elle puisse, comme le disent les euthanasieurs, « mourir dans la dignité » : c'est-à-dire être transférée dans une clinique où le personnel soignant accepterait de la laisser mourir – mourir de faim et de soif. « Eluana ne souffrira pas car elle n'éprouve aucune sensation », croit savoir l'anesthésiste Mario Riccio, précisant que la mort pourrait survenir « en 15 ou 20 jours ».

Vrai ou pas (que sait-on des comas dits « végétatifs » et des ressources de l'âme, même quand les signes physiques de l'activité cérébrale ont disparu ?), il y a la réalité de l'acte. Comme dans le cas très célèbre de Terri Schiavo, refuser les soins ordinaires, c'est une euthanasie par omission. Un « assassinat » et même une « monstruosité inhumaine », a déclaré mardi le cardinal « ministre de la Santé » du Vatican, Javier Lopez Barragán, tandis que le président de l'Académie pontificale pour la vie, Mgr Rini Fisichella, a qualifié la décision de la Cour de cassation de « fait gravissime sur les plans éthique et moral car on envoie une jeune fille à la mort ».

En France, la loi Leonetti permet l'arrêt de la nourriture en vue de provoquer la mort d'un malade sans espoir de guérison. C'est la grande différence entre l'Italie et la France : alors que l'affaire Vincent Humbert a abouti à cette législation déjà euthanasique, nombre de représentants des partis et mouvements de droite italiens s'opposent clairement et de manière raisonnée à cette concession discrète mais grave à la culture de mort.

Source : [Présent](#) du 15 novembre 2008.